

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 Juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/06/2022

Secrétaire : COUX Emmanuel

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, FEITH Jérôme, FIAMENGI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, VUAGNOUX Philippe.

Absents : DONZEL Jérôme, MOLLOT Henri (procuration de vote), STROOBANT Maëlle.

OUVERTURE DE SÉANCE

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- Mme Le Maire fait le point sur les comités des maires :

07/04/2022 : Elaboration du projet territoires.

05/05/2022 : Adhésion à la foncière agricole. Les membres du comité des maires doivent donner leur avis à ce sujet avant le vote en conseil communautaire.

Adhésion à RGD pour les données du cadastre.

Constitution du groupe de travail pour élaborer le pacte de gouvernance. Plusieurs réflexions sont menées afin d'améliorer le fonctionnement de la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- Un permis de construire pour la construction de 4 maisons, au nom de la SAS JUDO, représentée par M. JUILLE Dominique, Chef-Lieu, accordé le 17/05/2022.

- 1 déclaration de travaux pour le ravalement de façades, au nom de M. CARMASSI Armando, Route du lac, accordée le 17/05/2022.

- 1 déclaration de travaux pour le changement de fenêtres et porte d'entrée, au nom de M. CAILLE Pierre, Rue de Grange-Maréchal, accordée le 31/05/2022.

- 1 déclaration de travaux pour une division de terrain, au nom de M. DUIN Mehdi, Rue Pognient, accordée le 07/06/2022.

- 1 déclaration de travaux pour le remplacement d'un portail, au nom de M. MAUCONDUIT Patrick, Route du lac, accordée le 07/06/2022.

- 1 déclaration de travaux pour le désamiantage et la réfection du toit (garage communal), au nom de la Mairie de Ste-Hélène-du-Lac, Route du Colombier, accordée le 17/05/2022.

- 1 déclaration de travaux pour une division de terrain, au nom de M. JUVENTIN Michel, Route des Plattières, accordée le 25/05/2022.

- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux solaires, au nom de Mme MONSONIS Annie, Les Côteaux du Pichat, accordée le 31/05/2022.

- 1 déclaration de travaux pour l'installation d'un conteneur et la modification de la clôture, au nom de GRT GAZ à Alpespace, accordée le 10/06/2022.

COMMISSION DES TRAVAUX

- Le changement des portes de la mairie a été effectué. Il reste les cylindres à changer.
- Concernant l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit du garage communal, nous sommes toujours dans l'attente de la réponse d'ENEDIS pour le renforcement ou non du réseau.

COMMISSION COMMUNICATION

- La newsletter n° 3 a été diffusée fin mai 2022.
- La prochaine Newsletter sera publiée en septembre 2022.
- Le bulletin municipal 2023 sera travaillé à partir de septembre 2022.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- Une réunion aura lieu le 24/06/2022 concernant la finalisation des aménagements autour du lac. Mme Le Maire précise qu'il conviendrait de demander des panneaux signalétiques supplémentaires pour mettre sur le chemin communal.
- Le 14/06/2022 certains élus de la commune ont visité le site de NGE, centrale d'enrobés située à la Chavanne afin de faire le point sur les odeurs ressenties par les habitants de la commune de Ste-Hélène-du-Lac.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

- Une réunion sera organisée la semaine prochaine concernant la préparation de la fête de Ste-Hélène du 21/08/2022.
- Mme JONGMANS Thérèse informe les élus qu'une deuxième famille Ukrainienne est arrivée le 25/05/2022 et occupe l'autre appartement communal situé dans l'ancienne cure.

1- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DU TOIT DE L'EGLISE

Suite au premier marché déclaré infructueux, la commune a lancé une deuxième consultation en procédure adaptée afin de choisir une entreprise pour la réfection du toit de l'Eglise.

Le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise RENAULT CHARPENTE, située à La Ravoire, pour un montant de 239 934 € HT soit 287 920.80 € TTC.

2- TARIF ET RÈGLEMENT DE LA CANTINE ET LA GARDERIE

Le Conseil Municipal :

- décide de garder la Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR pour la livraison des repas de la cantine en liaison froide à 3.55 € HT soit 3.75 € TTC le repas. Les produits utilisés par le traiteur sont au moins de 50 % de provenance locale dans le cadre de la loi EGALIM.
- fixe le prix du repas pour la cantine scolaire de Ste-Hélène-du-Lac pour l'année scolaire 2022/2023 à 5 € TTC à partir du 01/09/2022.
- fixe le prix de la garderie à 2.50 € le passage à partir du 01/09/2022.
- Fixe le prix à 4 € en cas de retard des parents à la garderie du soir.
- approuve le règlement de la cantine et de la garderie scolaire.
- autorise Mme Le Maire à signer l'avenant n° 4 à la convention avec Sarl Bernard traiteur - VACAVANT TRAITEUR.

3- CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE ET LA COMMUNE POUR UN CHANTIER JEUNES

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour un chantier de 5 jeunes du 25 au 29/07/2022 de 8 h à 12 h. dans le but de réaliser du désherbage, tailles de haies... sur la commune de Ste-Hélène-du-Lac.

4- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions aux associations suivantes (extérieures à la commune) :

- Locomotive : 100 €
- Ligue contre le cancer : 100 €
- AFSEP (association française des sclérosés en plaques) : 100 €
- Banque alimentaire de Savoie : 100 €
- Handisport Savoie : 100 €
- Les restaurants du Cœur : 100 €
- Association pour le don du sang bénévole du canton de Montmélian : 100 €.
- ADMR de la Combe de Savoie : 100 €
- Association des Cadets de la Gendarmerie de la Savoie : 100 €

DIVERS :

- Fibre optique : les opérateurs vont démarcher directement les propriétaires quand les travaux seront terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie.